



Ceyzériat, le 03 octobre 2024

Madame, Monsieur le Président

Madame, Monsieur le Président,

Vous savez certainement que la Convention Collective Nationale du Sport régit les relations entre bénévoles employeurs et salariés.

Si votre association emploie au moins un salarié (même ponctuellement), vous êtes concerné par cette convention. Ain Profession Sport et Culture vous propose de nouvelles séances d'informations gratuites, permettant de (re)découvrir ce texte et ses évolutions et ainsi d'être en conformité avec les obligations légales :

-Une session en **distanciel** est prévue le :

Jeudi 17 octobre 2024 de 12H30 à 13h30

**En visioconférence sur Zoom
(un lien vous sera communiqué ultérieurement)**

-Une session en **présentiel** est prévue le :

Jeudi 17 octobre 2024 de 18H30 à 20h30

Espace Associatif (Salle Vernée) – 165 Chemin du stade à Péronnas

Dans l'attente, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur le Président, l'expression de nos sincères salutations.

Michel BADET
Président d'Ain Profession
Sport et Culture